PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 3ème ou 4ème catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

cerfa N° 14407*03

Permis n° : UF/2025-02917 ***délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.***

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : RIGAL

NOM d'usage : RIGAL-BEUVARD

Prénom(s) : Marie

Né(e) le : 24 / 09 / 1972 (Jour / Mois / Année) à : AURILLAC (Commune de naissance) 015 (Département) FRANCE (Pays)

Adresse :
796 route du sel
(Numéro de la voie / Extension (bis, ter,..) / Type de voie (avenue, etc.) / Nom de la voie)

24220 (Code postal) CASTELS ET BEZENAC (Localité / Commune)
Téléphone : 0677192004
Email : beuvard.serge@bbox.fr

Adresse professionnelle :
796 route du sel
(Numéro de la voie / Extension (bis, ter,..) / Type de voie (avenue, etc.) / Nom de la voie)

24220 (Code postal) CASTELS ET BéZENAC (Localité / Commune)
Téléphone : 06 77 19 20 04
Email : beuvard.serge@bbox.fr

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 15/04/2025 au 17/04/2025 à PERIGUEUX, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

☐ Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : UMIH FORMATION

N° SIRET : 91850054700016

Adresse :
211 Rue de l'Université
(Numéro de la voie / Extension (bis, ter,..) / Type de voie (avenue, etc.) / Nom de la voie)

75007 (Code postal) Paris (Localité / Commune)

Agréé le : 3 janvier 2023 par arrêté référencé : DTPP 2023-011

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 16/04/2035

Fait à PARIS, le 17/04/2025 (Jour / Mois / Année)

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :



(1) A compter du 1er juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4ème alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique